



Résiliation bail apres séparation et réconciliation

Par **jess68**, le **27/01/2016** à **17:06**

Bonjour,

Ayant eu des soucis avec mon compagnon nous avons décidé de nous séparer j'ai donc envoyé ma résiliation à mon propriétaire. Ce dernier aurai dû refaire un bail mais ne l'a pas fait. Entre temps mon compagnon et moi nous sommes remis ensemble et avons trouvé une maison. Le soucis est que mon propriétaire veux une nouvelle lettre de résiliation avec un préavis de 3 mois. Pourtant il avait expliqué à mon compagnon qu'il devait refaire un bail ou partir dans les 3 mois. Que faire ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **27/01/2016** à **17:35**

Bonjour, si les deux noms étaient au départ sur le bail, le propriétaire n'avait pas à refaire le bail pour votre ami seul qui restait locataire puisqu'il n'avait pas envoyé son préavis. Puisque maintenant il veut partir, il doit envoyer son préavis pour trois mois si vous avez un bail non meublé et qu'il n'a pas droit au préavis réduit à un mois comme en zone tendue rsa, mutation.... cordialement

Par **Lag0**, le **27/01/2016** à **19:47**

Bonjour,

On ne sait pas si le bail d'origine était au seul nom de jess68 ou aux deux noms.

Si à son seul nom, son ami est, depuis le congé de jess68, occupant sans droit ni titre et non locataire. Les règles légales du congé ne le concerne alors pas...